



INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EAU ET ASSAINISSEMENT

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie et les arrêtés de décisions devront être envoyés à l'adresse mail réservée :

> urbanisme.eaux@eauxlgl.fr

Pièces à joindre obligatoirement :

- > Le CERFA
- > Le plan de situation et le plan de masse

Retour du Syndicat :

Après instruction par nos services, **un avis unique est établi** comprenant une réponse pour l'eau potable et l'assainissement collectif ou non collectif, le cas échéant.

Cet avis sera transmis à la commune par mail.
(mail utilisé pour l'envoi de la demande)

POINTS D'ATTENTION

Le Syndicat n'adresse pas de copie de son avis aux pétitionnaires. L'avis du syndicat est obligatoirement à joindre à l'arrêté d'autorisation que vous adressez aux pétitionnaires.

> En cas de retrait ou d'abandon d'une demande, l'arrêté de décision signé devra également nous être transmis par mail.

